



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\*\*\*\*\*

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 MAI 2017

\*\*\*\*\*

### COMPTE-RENDU

#### DATE DE CONVOCATION

05 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le **onze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Hubert SAUVAIN**.

#### Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN (pouvoir de Mme Catherine BERTET), Vincent DANCOURT ((pouvoir de M. Jacques LAURIOT), Luc JOLIET, Jean-Emmanuel ROLLIN, Gérard TRÉMOULET (pouvoir de M. Daniel BAUDRON), Mme Ghislaine POIVRE, MM. Michel AIMEUR (départ à 19h45, pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE à partir de 19h45), Daniel BAUCHET (pouvoir de M. Bruno JOUFFROY à 20h00), MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme GRAPPE), Cyril BULOT, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Michel AIMEUR à partir de 19h45), Mme Francine COTTIN (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), MM. Jean-Guy CROUAIL (suppléant de M. Guy MORELLE), Vincent CROUZIER (départ à 19h50, pouvoir à Mme Françoise JACQUES à partir de 19h50), Patrice ESPINOSA (départ à 19h50, pouvoir à M. Paul JEANNERET à partir de 19h50), Laurent FAIVRE, Jean-Marie FERREUX, Jean-Claude GUIBLAIN, Mme Françoise JACQUES (pouvoir de M. Vincent CROUZIER à partir de 19h50), MM. Paul JEANNERET (pouvoir de M. Patrice ESPINOSA à partir de 19h50), Bruno JOUFFROY (départ à 20h00, pouvoir à M. Daniel BAUCHET à partir de 20h00), Mme Catherine LANterne, MM. Albert LAUGÈRE, Michel MANGOLD, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Jacky PILLOT (départ à 20h20), Mme Monique PINGET, MM. Jacques PROST, Francis PARMENTIER (suppléant de M. Daniel SUTY). Daniel SAUVAIN.

#### Étaient Absents/excusés :

M. Daniel BAUDRON (pouvoir à M. Gérard TREMOULET), Mmes Nathalie ANDRÉOLETTI, Catherine BERTET (pouvoir à M. Hubert SAUVAIN), M. François BIGEARD, Mme Nathalie BONNET, MM. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à Mme Francine COTTIN), Daniel CHETTA, Mmes Isabelle DELABAYS, Isabelle DI GIOVANNI, M. Bernard GEVREY, Mmes Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE (pouvoir à M. Jean-Paul BONY), MM. Georges GROSSEL, Jacky LAPIERRE, Mme Élisabeth LAURENÇOT (démissionnaire), M. Jacques LAURIOT (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mme Sandra LOISON, M. Guy MORELLE suppléé par M. Jean-Guy CROUAIL), Mme Liliane ROUSSELET, MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY (suppléé par M. Francis PARMENTIER).

#### Étaient également présents :

M. Benjamin MODI, Directeur Général des Services, Mme Françoise BOURON

### SOMMAIRE

#### PRÉAMBULE

#### AMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 1. Présentation de la démarche du Projet de Territoire (coopérative ACOKIMA)

Rapporteur : H. SAUVAIN

#### COMMUNICATION - STATUTS - DÉVELOPPEMENT MÉDIA

\*\*\*\*\*

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AMÉNAGEMENT - RECHERCHE D'ENTREPRISES

XXXXXXXXXX

# PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNES - FAMILLE - SÉNIORS - ACTION SOCIALE

XXXXXXXXXX

# FINANCES - BUDGET - COMMANDE PUBLIQUE

XXXXXXXXXX

# ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - CADRE DE VIE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - GEMAPI

XXXXXXXXXX

# VOIRIE - TRANSPORT - BÂTIMENT - ACCESSIBILITÉ - MISE EN CONCURRENCE

## BÂTIMENT

2. Présentation des deux projets concernant le siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD)

Rapporteur : G. POIVRE

## INFORMATIONS

3. Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

# PRÉAMBULE

## Appel

M. Benjamin MODI, Directeur Général des Services, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 26 membres sont présents pour 35 votants. La majorité est donc à 18 voix.

## Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président en charge de la Communication, des Statuts et du Développement Média, est élu secrétaire de séance.

# AMINISTRATION GÉNÉRALE

## 1. Présentation de la démarche du Projet de Territoire (coopérative ACOKIMA)

Rapporteur : H. SAUVAIN

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a, lors de la séance plénière du 09 Mars 2017, approuvé le Projet de Territoire tel qu'il était proposé.

Le Cabinet ACOKIMA (<http://www.acokima.org/>) a été retenu afin d'accompagner la collectivité dans l'élaboration, la rédaction et la restitution du Projet de Territoire et avec comme impératif, l'obligation d'une co-construction du projet avec les vingt-cinq Conseils Municipaux des communes membres composant la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD).

Il s'agit d'un acte politique fort qui se traduira par l'élaboration d'un projet correspondant à la population et au territoire avec une vision à court, moyen et long terme.

Monsieur le Président présente M. Cyril MASSELOT et Mme Samira OULD BOUZIAN de la Coopérative ACOKIMA qui sont chargés de présenter la démarche qu'ils vont mettre en place afin de répondre à la mission qui leur a été confiée.

M. Cyril MASSELOT explique que le travail va s'effectuer sur deux branches principales :

- l'expression des élus : il s'agira de solliciter les réflexions sur le territoire, de proposer de rencontrer tous les conseils municipaux demandeurs et d'organiser des entretiens par petits groupes de 2 à 3 représentants des communes. Il conviendra d'animer les réunions et de traiter les informations et ce, d'une manière collective en prenant en compte l'histoire, les cultures locales de chacun étant précisé que le travail sera effectué ensemble.
- le lancement d'une enquête auprès des citoyens, des habitants par le biais d'une démarche collaborative.

Le travail va s'effectuer sur deux périodes :

- du démarrage jusqu'à dans neuf mois avec l'interprétation des données et une première rédaction,
- une enquête de terrain avec la consultation des populations.

M. Daniel BAUCHET demande si les réunions seront plutôt organisées dans les communes ou dans les locaux de la Communauté de Communes : il lui est répondu qu'il s'agira de rencontrer dans un premier temps en une heure, les conseillers municipaux et dans un second temps, des groupes composés de 12 à 15 personnes avec des communes limitrophes.

M. Francis PARMENTIER indique que 7 à 8 conseils municipaux seront rencontrés par journée et pose le problème de la présence des retraités à ces réunions en citant l'exemple du samedi. Il lui est répondu que l'objectif est de voir le maximum de monde, rien n'est imposé.

M. Patrice ESPINOSA souhaite connaître la façon pratique de la mise en place pour l'enquête. Il s'agira de construire ensemble le guide, le questionnaire. Il conviendra d'avoir un document officiel qui rassure les citoyens.

Il y aura un retour technique des informations et l'analyse de celles-ci reviendront en groupes de travail pour une analyse commune. L'interprétation des données doit s'effectuer collectivement pour les propositions.

M. Jean-Marie FERREUX souhaiterait avoir un support non rigide avant la présentation aux conseils municipaux et ce, pour lancer le débat. La coopérative ACOKIMA est prête à commencer et à se rapprocher de la CCPD.

Monsieur le Président expose que le point de départ consiste en la discussion avec les conseils municipaux pour voir les conseils municipaux qui sont prêts à démarrer.

M. Jean-Guy CROUAIL souhaite que les intervenants aillent se présenter dans les conseils municipaux. La réponse est affirmative.

Une discussion s'instaure concernant le choix des dates des réunions avec les conseils municipaux qui seront les suivantes :

- samedi 10 juin 2017 : les communes de CHAMBEIRE, IZIER, LONGCHAMP, PLUVAULT, PREMIERES
- samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 : ECHIGEY, MARLIENS, PLUVET, TART-L-ABBAYE, TART-LE-BAS, TART-LE-HAUT, VARANGES
- Les autres dates sont à venir.

Mme Ghislaine POIVRE indique qu'il est très important que les conseils municipaux se fassent leur opinion.

M. Jacky PILLOT aurait souhaité avoir le support avant les réunions pour en parler avec le conseil municipal de sa commune. Une réponse positive est émise quant à sa sollicitation.

Le Conseil communautaire **PREND ACTE** de cette présentation.

## **RESSOURCES HUMAINES**

XXXXXXXXXX

## **INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

XXXXXXXXXX

## **COMMUNICATION - STATUTS - DÉVELOPPEMENT MÉDIA**

XXXXXXXXXX

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AMÉNAGEMENT - RECHERCHE D'ENTREPRISES**

XXXXXXXXXX

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

# PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNES - FAMILLE - SÉNIORS - ACTION SOCIALE

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

## FINANCES - BUDGET

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

## ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - CADRE DE VIE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - GEMAPI

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

## VOIRIE - TRANSPORT - BÂTIMENT - ACCESSIBILITÉ - MISE EN CONCURRENCE

### VOIRIE

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

### TRANSPORT

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

### BÂTIMENT

2. Présentation des deux projets concernant le siège administratif de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) - Cabinet Mona Lisa Urbis

Rapporteur : G. POIVRE

Avis de la Commission mixte : 4<sup>ème</sup> Commission (Finances, Budget) et de la 6<sup>ème</sup> Commission (Voirie, Transport, Bâtiment, Accessibilité, Mise en concurrence) :  FAVORABLE au Projet B

Monsieur le Président rappelle que la 6<sup>ème</sup> Commission (Voirie, Transport, Bâtiment, Accessibilité, Mise en concurrence) mène de quelques mois une réflexion quant à l'amélioration des conditions de travail des agents qui exercent leurs missions au sein du siège administratif actuel. En effet, les locaux actuels, situés au 3 et 5 Impasse Arago, ne sont plus adaptés pour accueillir les services de la CCPD et du SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et des déchets assimilés) de la Plaine Dijonnaise (bureaux trop exigus, manque de place, vétusté des locaux situés à l'étage, capacité de rangement, ...).

Aussi, Monsieur le Président présente M. Christophe MIGUET, Architecte - Urbaniste au sein du Cabinet Mona Lisa Urbis (<http://www.monalisa-urbis.com/>), qui a été chargé de conduire une étude de faisabilité sur deux sites, quant à l'accueil du siège administratif de la CCPD et des services communautaires. Le premier concerne les locaux actuels, au 3 et 5 Impasse Arago à GENLIS et le second, les locaux du site SOFILO (ex EDF), au 12 rue Ampère, également à GENLIS.

M. Christophe MIGUET présente les deux projets proposés qui sont les suivants :

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

- Projet A : Réhabilitation et agrandissement du site du 3 et 5 Impasse Arago à GENLIS, site actuel ;
- Projet B : Acquisition et agrandissement du site du 12 rue Ampère à GENLIS, site SOLIFO (ex EDF).

Au vu de l'exposé, Monsieur le Président précise qu'il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le projet A ou sur le projet B.

**Si le projet A agréé les membres du Conseil Communautaire :**

Le programme consiste en la reconfiguration économique du siège social et des services actuels de la CCPD dans ses propres locaux. Les travaux comprendraient la réadaptation de l'existant, une partie complémentaire en construction neuve et des aménagements extérieurs pour le stationnement.

**Si le projet B agréé les membres du Conseil Communautaire :**

Le programme consiste en la délocalisation du siège social et des services communautaires dans des locaux voisins, libérés par EDF. Les travaux comprendraient la réadaptation de l'existant, une partie complémentaire en construction neuve et des aménagements extérieurs pour le stationnement.

**Le Conseil Communautaire,**

- par 29 voix pour,
- par 1 abstention (M. Patrice ESPINOSA),
- par 5 voix contre (M. Vincent CROUZIER, Mmes Françoise JACQUES, Catherine LANTERNE, MM. Pascal MARTEAU, Francis PARMENTIER),

**CHOISIT**, le projet B pour le futur siège administratif de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Le projet B ayant agréé les membres du Conseil Communautaire, il est demandé au Conseil Communautaire de valider le projet et d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches consécutives.

**Le Conseil Communautaire**, par 34 voix pour et 1 abstention (M. Patrice ESPINOSA), :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'acquisition et les travaux d'agrandissement du site,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'évaluation des domaines d'une part pour l'acquisition du site EDF, situé au 12 rue Ampère, et d'autre part pour la vente ou la location du site actuel, situé au 3 et 5 Impasse Arago,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis d'achat, après l'obtention de l'accord préalable des services de l'État dans le cadre de la demande de subvention (DETR), à signer l'acte notarié, ainsi que tout acte à intervenir, et à procéder au mandatement de toutes les sommes requises à l'acquisition du site,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation afin de choisir un « programmiste »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles (État, Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté (dont FEDER - FEADER), Conseil départemental de Côte d'Or),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire ce projet dans le Contrat de ruralité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer un permis de construire concernant l'ensemble des travaux d'agrandissement, ainsi que tout acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer toutes les études préalables et nécessaires à la réalisation des travaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater tout prestataire compétent afin de trouver un acheteur ou un locataire pour le site actuel, avec une clause de réalisation liée au déménagement vers le nouveau site.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation, soit dans le cadre d'un concours, soit dans le cadre du choix d'un architecte,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation dans le cadre de l'accompagnement à la maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation dans le cadre d'un marché alloti pour la réalisation des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour le mobilier,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour la prestation de déménagement, qui devra se dérouler sur un week-end.

## ACCESSIBILITÉ

XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

## MISE EN CONCURRENCE

XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

## INFORMATIONS

### 3. Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

**Hubert SAUVAIN**

Président de la Communauté de Communes de la  
Plaine Dijonnaise  
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE